
Consignes en matière d'attribution et d'encodage d'adresses

Un meilleur service grâce
à des adresses efficaces.



L'adresse: un simple détail peut faire toute la différence

En tant qu'employé au sein d'une administration communale, vous connaissez mieux que quiconque l'importance d'une adresse correcte. Non seulement les retours postaux représentent une **perte de temps pour votre service**, mais ils privent également des citoyens de convocations ou de correspondances importantes.

Pour la satisfaction de tous, il est important de travailler ensemble afin de diminuer le nombre d'envois non distribuables. Les autorités locales jouent un rôle crucial en la matière. En effet, chaque ville ou commune a la **compétence exclusive** en ce qui concerne l'attribution des noms de rues, des numéros de maisons et de boîtes ainsi que des numéros d'appartements.

Une seule caractéristique incorrecte dans une adresse e-mail suffit pour que le message ne parvienne pas à son destinataire. Il en va de même pour les adresses physiques et postales: **une erreur de lettre ou de chiffre** peut empêcher la distribution d'un envoi postal. Une attribution et un encodage sans ambiguïté des adresses sont essentiels, et ce non seulement pour l'opérateur postal, mais également pour les services d'urgence et les systèmes GPS.

Nous sommes convaincus qu'une étroite collaboration entre les autorités locales et bpost peut être bénéfique pour chacun: la distribution correcte du courrier contribue, au final, à un meilleur service au citoyen.

Dans cette brochure pratique, nous souhaitons vous faire part de certaines consignes importantes qui vous aideront dans l'attribution et l'encodage des éléments de l'adresse.

1 /

L'attribution des éléments de l'adresse

L'attribution des noms de rues, des numéros de maisons, des numéros de boîtes et des informations sur les appartements relève de la **compétence des communes**.

Il est important d'éviter les confusions et malentendus. Les recommandations qui suivent vous seront certainement utiles.

1.1 L'attribution des noms de rues



Les noms de rue comportent deux composants

En français, le nom de la voie suit le type de voie. En néerlandais et en allemand, c'est le contraire.

Type de voie/ Nom de voie

Drève	des Renards
Chemin	du Tilleul
Boulevard	Anspach
Avenue	des Alliés
Rue	de l'Eglise
Place	Saint-Aubain
Chaussée	de Namur

Langue officielle

Pour les communes bilingues, le nom de la rue doit être attribué dans les deux langues officielles. Une combinaison des deux langues dans le même nom de rue n'est pas admise.

Boulevard Anspach = Anspachlaan
et non Boulevard Anspachlaan
Chemin de l'Eglise = Kerkweg
Rue de la Gare = Stationstraat

Les noms de rue sont écrits en entier, sans abréviation

Chemin Saint-Eloi
et non Chemin St.-Eloi

> À éviter



Les homonymes (2 rues portant le même nom au sein d'une même commune)	Rue de la Gare – Rue de la Gare
Type de voie sans nom de voie	Drève, Boulevard, Chaussée, Place, Avenue, Ruelle...
Nom de rue sans type de voie	Mail, Bel, Résidence de la Bascule, Les Tris...
Noms de rue qui ne se distinguent que par le type de voie	Avenue Astrid – Rue Astrid
Noms qui ne se distinguent que par un prénom	Avenue Jean Orban – Avenue Paul Orban
Noms qui ne se distinguent que par une seule lettre	Avenue Herinckx – Avenue Nerinckx
Une partie du nom de rue revenant entièrement dans le nom d'une autre rue	Avenue des Tilleuls – Avenue des Trois Tilleuls
Noms de rues contenant des numéros	1ière Avenue, 2ième Avenue, 3ième Avenue
Mention du nom d'une commune avant fusion dans plusieurs noms de rue	Amel Birkenweg, Amel Heiderfeld

Évitez les noms de rues **trop longs**

1.2 Attribution des numéros de maisons

La renumérotation des rues peut donner lieu à de nombreuses confusions.

Lorsqu'un nouveau numéro est attribué à un bâtiment existant, c'est comme si les habitants avaient déménagé, bien que ce ne soit pas du tout le cas. En outre, pour les services postaux, les services de secours et les services GPS, une renumérotation est loin d'être idéale. Si toutefois une renumérotation s'avère réellement indispensable, évitez qu'un numéro déjà utilisé précédemment pour un bâtiment soit réutilisé pour un autre bâtiment suite à la renumérotation.



Un numéro commence par un chiffre



Ne commence pas par « zéro »
Ne commence pas par une lettre
N'est pas négatif

La numérotation doit être logique et croissante: 2 - 4 - 6 - 8

Pas de numérotation illogique:
4 - 8 - 2 - 6

La numérotation est paire ou impaire en fonction du côté de la rue 2 - 4 - 6 - 8

Les numéros pairs et impairs ne sont pas mélangés, excepté pour une place
1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8

Les numéros contiennent le moins de chiffres possible: max. 4 chiffres

Pas de longues coordonnées selon une logique « locale »
Ex. ports, zones industrielles

Préférez une extension alphanumérique: 22C

plutôt qu'une extension numérique
22/3

Dans le cas d'une extension alphanumérique, la lettre suit immédiatement le numéro de maison

Pas d'espace ou de signe de ponctuation entre le numéro de maison et l'extension

Dans le cas d'une extension numérique, l'extension est séparée du numéro de maison par le signe « / »: 22/3

Pas d'espace ou d'autre signe de ponctuation entre le numéro de maison et l'extension

Les numéros composés sont séparés par le signe « - » et sont en ordre croissant: 22-24

Pas d'espace ou d'autre signe de ponctuation en guise de séparation

1.3 Attribution des numéros de boîtes



Pour rappel, la numérotation des boîtes est obligatoire lorsqu'il y a plus d'une boîte (art 1§4 de l'Arrêté ministériel du 20 avril 2007).

Les numéros doivent suivre un ordre croissant logique: (1-2-3-4-5-6).

Il existe une différence entre un numéro de boîte et un numéro d'appartement.

Les numéros de boîte ne sont pas attribués sur base de données physiques telles que l'étage ou l'ordre des appartements (donc pas: 1011, RDCH, 1 ET 5, 1/A).

Un numéro de boîte n'est pas négatif et ne commence pas par «0» (donc, pas: -12 ou 012).

Un numéro de boîte est composé du plus petit nombre de chiffres possible.



Connaissez-vous la différence entre une adresse physique et une adresse postale ?

L'adresse postale permet au facteur de localiser sans ambiguïté la boîte dans laquelle il doit livrer le courrier alors que les informations contenues dans l'adresse physique permettent de localiser la porte du destinataire.

L'information que quelqu'un vit dans le 3^{ème} appartement du 2^{ème} étage, Rue Edith Cavell 3, n'aidera pas davantage le facteur à trouver la bonne boîte. Tandis qu'avec l'adresse postale 'Rue Edith Cavell 3 bte 7, 1180 Uccle', il saura précisément où il doit déposer l'enveloppe.

➤ **Evitez la renumérotation des boîtes car celle-ci peut donner lieu à de nombreuses confusions.**

2 / L'encodage des éléments d'adresses

L'encodage efficace des éléments d'adresses dans des fichiers officiels (tels que le Registre national) est tout aussi important.

En effet, ces fichiers sont actuellement la référence pour les adresses. Ces adresses sont à leur tour utilisées dans une multitude d'applications et de services, ainsi que dans d'autres fichiers d'adresses.

Un encodage correct et sans équivoque dans ces fichiers est dès lors essentiel pour une transmission efficace des adresses. En ce qui concerne l'encodage des données dans les fichiers d'adresses officiels, il est important de prendre les consignes suivantes en considération:

Les champs ne peuvent contenir d'autres indications que le contenu prévu:

- Pas de commune avant fusion ou autre notation dans le champ «rue».
- Pas de séparateur (/) (-) dans les champs.

Il faut une cohérence entre les noms de voies tels qu'enregistrés dans les fichiers d'adresses et tels qu'ils apparaissent sur les panneaux de noms de rues aux extrémités de ces voies.

Pour les communes bilingues, les noms de voies sont enregistrés dans chaque langue, dans des champs distincts.

bpost recommande d'encoder les numéros de boîte dans le champ «index» du Registre national, et non les numéros d'appartements.

Nous espérons que ces quelques consignes vous seront utiles et pourront vous guider dans l'attribution des éléments d'adresse au sein de votre ville ou commune. Grâce à cela, nous souhaitons aussi faciliter le travail de chacun vis-à-vis du citoyen.

Vous avez des questions ou des suggestions? N'hésitez pas à nous contacter.

Bureau de l'adresse bpost / Centre Monnaie, 1000 Bruxelles / adresse@bpost.be

